

<http://jesuschristenfrance.fr/spip.php?article48>

La vocation historique de la France à protéger les Chrétiens d'Orient

- France, protectrice des Chrétiens d'Orient -



Date de mise en ligne : mercredi 25 février 2015

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

La vocation historique de la France à protéger les Chrétiens d'Orient

Le soutien de la France aux Chrétiens d'Orient s'inscrit dans une très longue et constante tradition.

Elle est sous-tendue par un intérêt très marqué pour l'Orient, berceau de l'humanité, terre d'élection de civilisations les plus anciennes et les plus riches, pour la Terre Sainte, où vécut le Christ, où il souffrit Sa Passion, où se trouve son Tombeau et où vécut les témoins de Sa Résurrection.

Elle a été et est sous-tendue aussi par une volonté de vrai dialogue et de respect mutuel avec l'Islam, dépassant les temps de violences qu'il a pu y avoir au cours de l'histoire. Les violences gravissimes qui nous interpellent tous aujourd'hui et doivent conduire la Communauté internationale et en particulier la France à défendre les Chrétiens d'Irak, de Syrie déplacés, persécutés et martyrisés par un islamisme radical, dévoyé, barbare et injuste.

Longtemps première puissance catholique, puissance méditerranéenne, ayant tissé de très longue date des liens étroits avec la Terre Sainte et de nombreux Pays à dominante musulmane- Syrie, Liban, puis Tunisie, Algérie et Maroc, la France s'est tout naturellement trouvée Protectrice des Chrétiens d'Orient.

A cet égard un bref et non exhaustif rappel historique s'impose :

- ▶ dès le IXe siècle, des relations auraient été établies entre l'Empereur Charlemagne et le calife abasside Haroun Al Rachid qui, d'après la tradition, lui aurait fait envoyer par ses émissaires les clés de la ville de Jérusalem.
- ▶ aux XIe et XII ème siècles, les croisades furent engagées, principalement sur initiatives françaises, afin de maintenir le libre accès des pèlerins au Tombeau du Christ à Jérusalem, sans que ceux-ci ne fussent rançonnés et/ou assassinés. Elles se traduisirent, après la prise de Jérusalem en 1099, par la création d'un royaume franc, qui se maintint durant près de deux siècles, nourrie par des souverains, une aristocratie et une civilisation largement françaises.
- ▶ le séjour prolongé du roi saint Louis en Terre Sainte se traduit notamment par une protection spéciale de la France aux chrétiens maronites du Liban. « Pour nous, écrivit-il dans la charte du 24 mai 1250, et nos successeurs sur le trône de France, nous promettons de vous donner à vous et à tout votre peuple notre protection spéciale comme nous la donnons aux Français eux-mêmes. » Ce fut un texte fondateur, accordant pour la première fois des garanties à des populations étrangères vivant sous la domination de souverains musulmans. Cette protection fut confirmée par le roi Louis XIV par des lettres de protection

adressées au Patriarche maronite.

- ▶ après un temps marqué par le retrait des francs et des exactions nombreuses contre les Chrétiens, la politique de rapprochement de la Turquie ottomane engagée par le roi François 1er afin de contenir, par une alliance de revers, la prépondérance en Europe des Habsbourg sous Charles Quint, se traduisit par un traité avec le sultan Soliman, assorti des « Capitulations » reconnaissant au roi de France un droit de protection sur les Lieux saints, les pèlerins français se rendant en Terre Sainte, ainsi d'ailleurs qu'un quasi monopole sur le commerce maritime avec les ports ottomans. Sur la base de ces actes, dits capitulations, renouvelés pour la dernière fois en 1740, la France fut fondée à exercer sa protection sur tous les pèlerins et religieux latins de toutes nationalités, mais aussi sur les Chrétiens appartenant à des églises de rite oriental, en communion avec l'Eglise romaine : maronites, grecs catholiques et arméniens, bien qu'ils fussent alors considérés comme des sujets ottomans. En 1604, la protection de la France se trouva de plus étendue à l'ensemble des pèlerins européens en Terre sainte.
- ▶ dès 1793, la première République française envoya un ambassadeur auprès de la Sublime Porte, nom donné à l'empire turc, afin de confirmer cette mission de protection des églises chrétiennes.
- ▶ les expéditions militaires de Bonaparte en Egypte furent sans lendemain, mais se traduisirent par de belles avancées sur le plan de la connaissance des civilisations, notamment égyptienne, et offrirent les prémices d'un rapprochement ultérieur entre la France et l'Egypte.
- ▶ des massacres de chrétiens maronites conduisirent en 1860 l'empereur Napoléon III à intervenir militairement au Liban, dans le cadre d'un accord européen, en relation avec le sultan turc, afin d'y rétablir la paix civile. Le corps expéditionnaire ainsi dépêché au Levant n'en partit qu'une fois que le sultan eut accordé au Liban un statut spécial, garantissant la paix et la protection des chrétiens, avec notamment la désignation d'un gouverneur chrétien pour la « province autonome du Mont-Liban », statut qui fut en vigueur jusqu'en 1914.
- ▶ sous la IIIe République, cette protection s'affirma en effet, avec les accords de Mytilène en 1901 et de Constantinople en 1913 qui permirent de définir de manière précise les droits et privilèges des établissements latins.
- ▶ une circulaire du Saint Siège de décembre 1888 confirma la validité et le caractère exclusif de cette protection française sur les chrétiens d'Orient.
- ▶ la grande guerre de 1914-1918, avec l'entrée en guerre de la Turquie aux côtés de l'Allemagne, et leur défaite finale, se traduisit notamment par l'effondrement de l'empire ottoman et, après les accords Sykes-Picot, par un mandat de la France sur la Syrie et le Liban, cependant que l'Irak et la Palestine étaient placés sous mandat britannique, mandats entérinés par la Société des Nations. Par ces mandats, il s'agissait de conduire à terme ces Pays vers l'émancipation, dans l'équilibre et la paix civiles retrouvés.

C'est ainsi que ces Pays et la France se sont mieux connus et aimés.

- ▶ après la seconde guerre mondiale, la poussée des nationalismes, conduisirent la Syrie et le Liban à l'indépendance et rapidement au maintien de relations de confiance et de coopération, mutuellement bénéfiques.
- ▶

il reste de ces relations très anciennes et constantes, des marques diverses., outre les statuts spécifiques d'établissements religieux ou d'enseignement tels que la prestigieuse école biblique française de Jérusalem. C'est ainsi que, par une décision ancienne du Saint-Siège, les représentants consulaires de la France au Proche-Orient ont préséance dans les cérémonies liturgiques catholiques, en reconnaissance des services rendus par la France à l'Eglise en cette région du monde. Ceci ne fit que concrétiser l'hommage rendu, dans une lettre du 20 juillet 1898, par le Pape Léon XIII à la « mission à part confiée par la providence à la France, noble mission qui a été consacrée non seulement par une pratique séculaire, mais aussi par les traités internationaux ». Par ailleurs, il est de coutume constante que les ressortissants chrétiens dans cette région, qui ne pourraient se prévaloir d'aucune autorité consulaire, peuvent se placer sous la protection des consuls de France, notamment pour obtenir les papiers dont ils ont besoin pour leurs déplacements.

Au-delà, il reste à la France l'obligation morale d'aider, soutenir et protéger les minorités que sont les Chrétiens du Proche-Orient, plus que jamais menacés de génocide en cette période marquée par les massacres, tortures, viols et enlèvements perpétrés par l'islamisme radical sunnite, tant en Irak qu'en Syrie et, à présent, plus près encore, en Lybie.

- ▶ Actuellement, l'action diplomatique de la France, continue sous tous les régimes politiques, semble encore s'inscrire dans cette tradition historique, même si ses actions paraissent bien trop tardives au regard des crimes contre l'humanité perpétrés. C'est ainsi, à la demande de la France, que l'ONU s'est réuni pour étudier la situation des chrétiens d'Irak. au lendemain de l'avancée des islamistes de l'Etat islamique sur la ville de Qaraqosh, la plus grande ville chrétienne d'Irak, attaque qui aurait poussé sur les routes de l'exil quelque 100.000 chrétiens, selon le patriarche chaldéen Louis Sako. Mais les réponses apportées à l'échelle internationale restent encore largement insuffisantes.
- ▶ Pour la France, la situation des chrétiens en Irak et en Syrie constitue donc un défi majeur à relever, un enjeu de civilisation, car on ne pourra pas dire du génocide en cours que l'on ne savait pas. Les crimes et les martyrs des chrétiens du Proche-Orient se déroulent en effet aujourd'hui sous nos yeux, tels ceux des 21 martyrs coptes égyptiens. Il y a pour la France, associée aux autres Nations civilisées, urgence à agir.

Sites à consulter

[geopolis](#)

[le figaro](#)

[presence mariste](#)

[persee](#)